

ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DE VILLARGONDRAN

FICHE D'IDENTITE

Commune : Villargondran

Date de création : 1er octobre 2018 (arrêté préfectoral du 27 août 2018)

Surface de l'AFP : 112 ha

Nombre de propriétaires : 639

Nombre de parcelles : 3762

Président : Yves Pasquier

Le projet d'AFP a été porté par la commune et une commission de quelques volontaires dès 2009 pour lutter contre l'embroussaillage aux abords du village et réduire ainsi le risque d'incendies. Il s'est concrétisé fin 2018 avec le soutien de la Municipalité.

FONCTIONNEMENT :

Le conseil syndical (bureau) est composé de 9 membres (dont l'un est représentant de la commune) soit 6 titulaires et 3 suppléants :

Président : Yves Pasquier

Vice-président : Philippe Rossat (également représentant de la commune)

Secrétaire : Viviane Richard

Membres titulaires : Sébastien Frison, Grégory Lavarda, Christiane Merloz

Membres suppléants : Serge Catelan, Martine Collomb, Aurélien Lavarda

Le bureau s'est réuni 8 fois depuis la création de l'AFP en octobre 2018.

Une Assemblée Générale réunissant les propriétaires est prévue au printemps 2020.

RESSOURCES :

Aide au démarrage : 7600€

Subvention communale : 4200€ en 2019

Un dossier de demande de subventions auprès du Département, Région, Europe avec l'appui du SPM est en cours d'étude.

Loyers : environ 15€/ha en pâturage et 30€/ha en maraîchage par an.

MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE DE L'AFP

Projets en cours :

L'objet principal de l'association étant la mise en valeur et la gestion des territoires à destination pastorale ou agricole, des travaux de débroussaillage sont d'ores et déjà prévus sur une surface d'environ 3 ha qui se répartit en 4 zones :

- | | |
|----------------------------|---------------------|
| 1. Zone 1 : cimetière | 9000m ² |
| 2. Zone 2 : le Drou | 2100m ² |
| 3. Zone 3 : le Châtaignier | 5400m ² |
| 4. Zone 4 : Mirador | 14000m ² |

Selon le règlement de l'AFP, le débroussaillage ne concernera que les épineux et les arbustes ayant un diamètre maximum de 15 cm (diamètre pris à hauteur de 1 mètre du sol).

Pour les bois dont le diamètre est supérieur, seul le propriétaire pourra le couper ou le faire couper ; en aucun cas le locataire du secteur ou l'AFP ne pourra le faire sans autorisation du propriétaire.

Ces quatre zones destinées à des activités pastorales feront l'objet d'une convention de fauche et pâture entre l'AFP gestionnaire et les éleveurs d'ovins et équidés déjà en place pour formaliser l'utilisation des terrains soit :

-2 éleveurs d'ovins et caprins de Villargondran et Saint-Jean-de-Maurienne

-1 éleveur de bovins d'Albiez-Montrond

-2 propriétaires d'équidés de la commune

Un second projet permettant d'encourager l'implantation de jardins potagers et d'un espace collectif de culture de pommes de terre pour les habitants de Villargondran, dans le secteur des Barricades en face de la vigne communale, est en cours d'élaboration ; un courrier en précisant les modalités sera distribué dans les boîtes aux lettres d'ici la fin de l'année.

CONTACTS :

Pour tout renseignement, suggestion, n'hésitez-pas à contacter le président ou les membres de l'association :

Yves PASQUIER

Le Replat

73300 VILLARGONDRAN

yvespasquier@free.fr

06 30 49 86 96

Adresse mail de l'AFP : afp.villargondran@orange.fr

Mis à jour le 04/11/2019